

AVANCEMENT DU CHANTIER

Ets SOCATEB

- Début de mise en place de l'échafaudage tubulaire, sur la façade arrière, côté gauche.
- Deux ouvriers travaillent sur le chantier.

DÉCISIONS

Ets SOCATEB

- Renforcer l'équipe dès que possible.
- Commandes des matériaux, suivant les choix retenus.
Voir résultat des votes pour le choix des couleurs dans la rubrique, « COPROPRIÉTÉ ET SYNDIC »
Cahier de doléances dans la cabane de chantier, SVP, s'il n'est pas encore en place.

COPROPRIÉTÉ ET SYNDIC

- Le résultat du vote, concernant le choix du nuancier de couleurs impliquées sur la résidence est le suivant:
Sur 46 lots, 23 réponses ont été obtenues.
 - Proposition 0 : trois votes (*Proposition 1, sur le bulletin de vote*)
 - Proposition 1 : trois votes (*Proposition 2, sur le bulletin de vote*)
 - Proposition 5 : huit votes (*Proposition 3, sur le bulletin de vote*)
 - Proposition 7 : neuf votes (*Proposition 4, sur le bulletin de vote*)La proposition n° 7 est donc retenue. (*Proposition 4, sur le bulletin de vote*)

Nous rappelons à l'ensemble de la copropriété, que les balcons et loggias doivent être débarrassés, lorsque les échafaudages sont montés. Si tel n'était pas le cas, et conformément au Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) validé par l'Assemblée Générale - les balcons ou loggias seraient débarrassés aux frais du copropriétaire - après courrier de votre syndic FONCIA, auquel sera joint le devis de l'entreprise.

Nous rappelons, qu'un cahier de doléances est mis à disposition dans la cabane de chantier. Il s'agit d'un moyen de communication entre les copropriétaires (ou résidents), et les gens du chantier. Ce support est destiné à recevoir les observations ou réclamations des résidents, il sera lu chaque semaine au cours du rendez-vous chantier. Il est possible, qu'un rendez-vous soit alors organisé la semaine suivante au cours du rendez-vous chantier avec le copropriétaire plaignant.

Nous rappelons que chaque semaine les comptes-rendus seront envoyés à M. HERRMANN (Membre du Conseil Syndical), pour affichage dans chaque hall d'entrées.

ATELIER D'ARCHITECTURE

- Envoyer une copie des façades du bâtiment à M. Herrmann, pour repérage des numéros d'appartements.

Atelier éric masserand - architecte d. p. l. g.

69/71 Bd Victor Hugo – 77220 GRETZ – Tél. 01.64.07.12.02 e-mail eric.masserand@wanadoo.fr

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. HERRMANN	PRÉSIDENT DU CONSEIL SYNDICAL
M. ESTORGUES	MEMBRE DU CONSEIL SYNDICAL
M. BOYER	Ets SOCATEB (Lot Ravalement)
M. DARLEY	ATELIER D'ARCHITECTURE

PROCHAIN RENDEZ-VOUS DE CHANTIER : MERCREDI 14 DÉCEMBRE - 16h30